

# M . I . R . S . P . A . A .

## MISSION INTERDEPARTEMENTALE POUR LE RECYCLAGE DES SOUS-PRODUITS DE L'ASSAINISSEMENT EN AGRICULTURE

Chambre d'Agriculture - Chemin de la Bretèque – CS 30059 - 76237 BOIS GUILLAUME Cedex  
Tél. : 02 35 59 47 66 - Courriel : [berengere.girard@mirspaa.fr](mailto:berengere.girard@mirspaa.fr) – [gwendoline.lebahers@mirspaa.fr](mailto:gwendoline.lebahers@mirspaa.fr)

**P. FAUCON**  
Président

**B. GIRARD**  
**G. LE BAHERS**  
Chargées de Mission

DREAL  
Unité bi-départementale Eure Orne  
12, rue de Melleville  
27930 ANGERVILLE LA CAMPAGNE  
A l'attention de Félicie BAHIER

**Objet :** Expertise de la MIRSPAA  
Demande d'autorisation environnementale pour l'extension du plan d'épandage des digestats  
de méthanisation de Biogaz de Gaillon

Bois Guillaume, le 5 juillet 2021

Madame,

L'étude préalable au recyclage agricole des digestats de Biogaz de Gaillon, réalisée par ASTRADDEC en juin 2019 (version 2), soulève les observations suivantes de la MIRSPAA concernant sa cohérence agronomique globale.

Les accords signés par les exploitants agricoles doivent être joints au dossier, ou a minima transmis à la DREAL et à la MIRSPAA, pour démontrer leur volonté d'entrer dans le plan d'épandage (cf. annexe 10).

La MIRSPAA préconise de ne pas épandre de digestats liquides devant céréales à l'automne. En effet, la quantité d'azote efficace apportée par les digestats liquides à l'automne est supérieure à 20 kg N disponible / ha (quantité exportable par les céréales à l'automne), entraînant un risque de lixiviation de l'azote. Si limiter la dose à 20 kg N disponible / ha à l'automne devant céréales n'est pas envisageable techniquement (dose de 7 m<sup>3</sup>/ha), il faudrait a minima prévoir un suivi de la fertilisation azotée des parcelles concernées par un épandage de digestat à l'automne devant céréales, avec analyses des reliquats entrée hiver et sortie hiver, et réalisation d'un bilan azote, afin de démontrer l'intérêt de cette pratique et la prise en compte des contraintes en zone vulnérable aux nitrates.

Les parcelles suivantes sont déjà sur des plans d'épandage de boues urbaines, fertilisant apportant également de l'azote. Il faudrait que chaque exploitation agricole concernée choisisse entre le plan d'épandage de boues urbaines ou le plan d'épandage de digestats de Biogaz de Gaillon. Soit ces parcelles sont retirées du projet de plan d'épandage de Biogaz de Gaillon, soit l'exploitation agricole fournit un courrier de désistement du plan d'épandage de boues urbaines.

<b>Exploitation agricole</b>	<b>Plan d'épandage</b>	<b>Parcelles</b>
EARL MARQUAIS	Gravigny	09-10 et 09-11 (carte Autheuil-Authouillet), 9-12, 9-13 et 9-14 (carte Chambray)
SCEA CUVIER	Gravigny	44-67 (carte de Sassey)
LEHALLEUR François	Les Andelys	32-52 (carte de Courcelles-sur-Seine), 32-22 (carte d'Hennezis), 32-06, 32-08, 32-09, 32-10, 32-32-17, 32-18, 32-21, 32-35, 32-42, 32-47, 32-48, 32-49, 32-50, 32-51, 32-71 (carte de Notre-Dame-de-l'Isle), 32-23, 32-26, 32-54, 32-60, 32-61, 32-65 (carte de Port-Mort), 32-43 (carte de St-Pierre-la-Garenne), 32-37 (carte de Vernon)
MARC Alain	Les Andelys	33-04, 33-02 (les Andelys), 33-14, 33-15, 33-20, 33-28, 33-29, 33-30, 33-39 (carte de Bouafles), 33-03 (carte de Courcelles-sur-Seine), 33-33 (carte de Port-Mort), 33-36 (carte de Tosny), 33-10 (carte de Vézillon)
EARL Jean-Noël LEROUX	Les Andelys	34-18, 34-29 (carte de Notre-Dame-de-l'Isle), 34-50, 34-86 (carte de Port-Mort)
EARL des Roses	Pacy-sur-Eure	54-08, 54-09 (carte de Douains), 54-01, 54-03, 54-04, 54-07 (carte de La Heunière), 54-05 (carte de Saint-Marcel), 54-06 (carte de Vernon)
GAEC TOUTAIN-PICARD	Pacy-sur-Eure	55-34 (carte de Houlbec-Cocherel), 55-26, 55-27, 55-28, 55-29, 55-30, 55-31, 55-32, 55-33 (carte de Saint-Vincent-des-Bois)

Le suivi décennal de 39 points de référence (sur les 92 présentés en annexe 11), dont les analyses ont plus de 10 ans, est à réaliser et à présenter dans les prochains bilans agronomiques.

Pour les épandages sur blé en végétation, il serait intéressant de mettre en place un suivi de la nutrition azotée du blé fertilisé par les digestats liquides, avec un outil spatialisé

Restant à votre disposition, je vous prie agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

G. LE BAHERS